

Nous pouvons tous, ou une personne de notre entourage, se retrouver aphasique un jour.

L'aphasie est caractérisée par une perte totale ou partielle de la parole.

Elle survient la plupart du temps à la suite d'un AVC.

C'est environ 4000 nouveaux cas par année au Québec.



Granby le 11 juillet 2018

Objet : Pour une loi québécoise plus coercitive pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées

Madame, Monsieur,

Par cette lettre, nous l'Association des personnes aphasiques de Granby et région, appuyons la nécessité d'avoir une loi provinciale plus coercitive pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Au cours des dernières années, de nombreuses personnes et organismes ont constaté l'inefficacité de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. À l'instar de ce qui se fait tant dans certaines provinces canadiennes qu'à l'étranger depuis de nombreuses années, nous croyons que le Québec doit adopter une loi beaucoup plus contraignante.

Un cadre juridique avec des échéanciers et des mécanismes de suivis permettra au Québec de se doter d'un projet à long terme pour rendre nos communautés plus accessibles.

Nous désirons appuyer Québec accessible et souhaitons participer au processus de réflexion pour une réforme législative favorisant l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Cordialement,

Diane T. Charette
Coordonnatrice